

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du 8 décembre 2014 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche institué auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend, outre la ministre ou son représentant qui le préside, la directrice générale des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche les quinze membres titulaires et quinze membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 15 février 2011 susvisé, suivants :

I. Au titre de la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture – Confédération générale du travail (FERC CGT)

a) Représentants titulaires (3)

Martine FARNER, Jean KISTER, Huseyin OZDEMIR

b) Représentants suppléants (3)

Alain ROQUES, Vincent MARTIN, Lise CARON

II. Au titre du Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES)

a) Représentants titulaires (3)

Alain FAVENNEC, Marie-Agnès DESPRES, Alain HALERE

b) Représentants suppléants (3)

Marie-Elisabeth LAYEC, Thomas JEAN-JOSEPH, Stéphane PELLERIN

III. Au titre du Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

a) Représentants titulaires (3)

Sophie CHAUVEAU, Marc DE BOISSIEU, Stephanie DAUPHIN-BENOIST

b) Représentants suppléants (3)

Véronique MASSARI, Franck LOUREIRO DA FONSECA, Nadine BIELLE

IV. Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

a) Représentants titulaires (2)

Claudine KAHANE, Pierre HEBERT

b) Représentants suppléants (2)

Christophe BLONDEL, Stéphane TASSEL

V. Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes Education (UNSA Education)

a) Représentants titulaires (2)

Stéphane LEYMARIE, Martine SAMAMA

b) Représentants suppléants (2)

Karim MEKHNECHE, Christine ROLAND-LEVY

VI. Au titre de la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SupAutonome-FO et SNPREEES-FO)

a) Représentant titulaire (1)

Gilles BOURHIS

b) Représentant suppléant (1)

Michel GAY

VII. Au titre de la Fédération des syndicats solidaires, unitaires et démocratiques-éducation et solidaires, unitaires et démocratiques-recherche Etablissements publics scientifiques et technologiques (Sud-éducation et Sud-recherche EPST)

a) Représentant titulaire (1)

Denis ORCEL

b) Représentant suppléant (1)

Alain CASTERA

Article 3

L'arrêté du 5 juin 2010 portant nomination au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche est abrogé.

Article 4

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Fait le 19 JAN. 2015

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation
la directrice générale des ressources humaines


Catherine GAUDY